

**LE DÉVOILEMENT CONTRE LES ACCUSATIONS ET LA
FOURBERIE DE ISSAM ABO SHAER ADMIN DE LA
PAGE FB "INTERPRÉTATION DES RÊVES & FIRASSA.
ROQYA HIJAMA" ET LES 40 USURPATIONS
CONCERNANT MUHAWASS AL YAQIZ**



Interprétation des rêves
en Islam - profilage &
firassa - roqya & hijama

Communauté



S'abonner



Envoyer un message



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
LES REPROCHES ET LES ACCUSATIONS DE ISSAM ABO SHAER ADMIN DE LA PAGE 'INTERPRÉTATION DES RÊVES & FIRASSA. ROQYA. HIJAMA' ENVERS MUHAWASS AL YAQIZ	3
I) RÉPONSES AUX ACCUSATIONS ET AUX CALOMNIES	
1) RÉFUTATION CALOMNIE N°1	4
2) RÉFUTATION CALOMNIE N°2	6
3) RÉFUTATION CALOMNIE N°3	7
4) RÉFUTATION CALOMNIE N°4	17
5) RÉFUTATION CALOMNIE N°5	20
6) RÉFUTATION CALOMNIE N°6	21
II) ISSAM ABO SHAER UTILISE LES FAUX TÉMOIGNAGES, LA FRAUDE, LE MENSONGE ET LA CALOMNIE POUR SE FAIRE 'JUSTICE' ET POUR SALIR LES LIVRES, RABAISSE, ÉCRASER SES PERSONNES QUI CONSIDÈRE COMME DES 'CONCURRENT ET SE FAIRE DE LA PUB	25
1) ISSAM ENVOIE DES SBIRÈS ET DES INCULTES DE SA PAGE N'AYANT JAMAIS ACHETER LE LIVRE EN LANÇANT DES FAUX TÉMOIGNAGES SANS MÊME AVOIR LU UNE SEUL PAGE DES LIVRES	26
2) RÉPONSE DES SAVANTS DE LA SUNNAH QUI DÉNONCE LA RUSE ET LA TROMPERIE DE ISSAM ABO SHAER ALIAS ISSAM ABO SAHIR	27
CONCLUSION	31

INTRODUCTION

LE DÉVOILEMENT CONTRE LE CHARLATAN ISSAM ABO SHAER ET LES 40 USURPATIONS PAR RAPPORT AUX LIVRES DE L'INTERPRÈTE DE RÊVE MUHAWASS AL YAQIZ

Réponse et éclaircissements concernant les calomnies et fausses accusations de l'administrateur de la page "Interprétation des rêves & firassa, roqya hijama" sur Facebook, de plagiat dans les livres de l'interprétation des rêves et de la firassa de Muhawass al Yaqiz.

Une polémique a éclaté lors d'une période sacrée, pendant les 10 jours de Dhul Hijjah, où l'administrateur Issam Abo Shaer du site "Interprétation des rêves & firassa, roqya hijama" sur Facebook a rédigé une série de calomnies et d'accusations sans fondement ni preuve concluante, déformant certains de mes propos lors de la rédaction d'un livre. Je souhaite laver mon honneur et je me défend contre ces calomnie et son injustice à mon encontre. Cet article de réfutation et de dévoilement va se diviser en 4 parties :

- Les reproches
- Les accusations concernant le plagiat d'un chapitre d'un ebook.
- Les accusations de plagiat concernant tous les autres livres que j'ai écrits.
- L'incitation à pousser ses abonnés à mettre des faux témoignages et des calomnies en leur demandant de poster de faux avis négatifs pour pourrir les pages produit des livres Amazon et pour se faire de la pub sur le dos de l'auteur.
- Issam Abo Shaer, tinter par sa jalousie, s'approprie tous les livres, les travaux ainsi que toutes les interprétations de rêve figurant dans les livres sans même avoir vérifié les livres en question.
- L'accusation de courir derrière l'argent par rapport aux livres, alors que ce charlatan de l'interprétation des rêves réclame 11€ pour l'interprétation d'un seul rêve, alors qu'il vit en Algérie.

PARTIE 1

LES REPROCHES ET LES CALOMNIES DE ISSAM ABO SHAER À PROPOS DES LIVRES DE MUHAWASS AL YAQIZ

1ère accusation : "s'octroya le droits de propriété comme si cette science lui avait toujours appartenu, et se faire passer pour un noble"

2ème accusation : "Lisant avec stupeur le titre qui comportait principalement des termes renvoyant aux sujets que nous abordons habituellement"

3ème accusation : "Inutile de préciser que ces dits manuscrits comportent, aux bats mots, l'essentiel de nos publications..."

4ème : "ces derniers sont revendus à des prix assez exorbitants"

5ème : "Observez comment il s'approprie certaines sciences et fait miroiter à la foule qu'il est le seul à les maitriser et à les diffuser !"

6ème : "fait croire à son public que tout les livres de l'auteur provient de l'admin et que toute les interprétations proviendrait de l'admin "

Mélange le vrais du faux en utilisant une petite partie de vérité en la mêlant à un gros mensonge de sa part à mon encontre et à mes propres travaux. Utilise le faux témoignage et la calomnie pour se faire justice.

Voici le lien de ces accusations et de ces calomnies :

<https://interpretationrevesislam.com/firassa-profilage/la-cache-dal-yaqiz-et-les-40-plagieurs>

PARTIE 1

ÈRE ACCUSATION : "S'OCTROYA LE DROIT DE PROPRIÉTÉ COMME SI CETTE SCIENCE LUI AVAIT TOUJOURS APPARTENU, ET SE FAIRE PASSER POUR UN NOBLE"

Issam Abo shaer m'accuse en disant que je prétends avoir dit détenir l'exclusivité du sujet de la firassa et de l'interprétation des rêves comme si elle m'appartenait à moi tout seul.

Quelles sont ses preuves ? Rien que de la fourberie. Il est mentionné nulle part que j'aurais dit être le seul à maîtriser ce domaine, mais plutôt que je suis le seul francophone en Europe à avoir écrit un livre détaillé sur le sujet. Ceci est une réalité que l'on peut vérifier en regardant dans toutes les librairies et maktaba, il n'existe aucun livre en français sur ce domaine de la firassa et du dévoilement de l'invisible, et j'ai été la première personne à écrire un livre entier à ce sujet en français. Chose que personne ne peut contester, mise à part les jaloux et les orgueilleux.

C'est pourquoi je mentionne être la première personne francophone à écrire des livres approfondis sur les domaines du dévoilement de l'invisible chez les francophones. Lorsqu'Issam Abo Shaer alias Abo Saher prétend être le premier francophone à créer un site internet dédié à l'interprétation des rêves et à la présentation détaillée de la firassa, n'est-ce pas une prétention et une appropriation comme si cette science lui avait toujours appartenu chez les francophones?

Pourtant, il est également vrai que je suis reconnaissant qu'il soit le premier francophone à avoir créé une page Facebook et un site dédié à l'interprétation des rêves et à la firassa. Alors pourquoi, quand il s'agit d'un autre interprète francophone compétent et expert en la matière qui réalise d'autres travaux, mais en livre, Issam Abo Shaer, alimenté par son ego surdimensionné, cherche à faire passer un interprète de rêves pour un illettré de ce domaine qui s'approprierait l'exclusivité de ce sujet?

Moi-même, Muhawass al Yaqiz, dans mes livres, j'ai mentionné des explications de Issam pour m'appuyer dessus et les ai intégrées dans mes ouvrages en citant la source de certains articles rédigés sur son site. Pourquoi le charlatan de l'interprétation des rêves, qui réclame des sommes mirobolantes, ne mentionne pas cela? J'ai aussi cité son interprétation dans un rêve sur les djinns dans le livre sur l'interprétation des rêves, en mettant la source de son site en bas des pages 113 et 114, disponible dans les commentaires Amazon de ce livre en question.

Voici les preuves à l'appui →→

PARTIE 1

1ÈRE ACCUSATION : "S'OCTROYA LE DROIT DE PROPRIÉTÉ COMME SI CETTE SCIENCE LUI AVAIT TOUJOURS APPARTENU, ET SE FAIRE PASSER POUR UN NOBLE"

Dans le livre le dévoilement de l'invisible édition intégral, à la page 207, j'ai mentionné 2 articles du site de issam "interprétation des rêves & firassa", ainsi qu'à d'autres reprises dans le livre comme à la page 233 sur la firassa des peuples et des pays

Al-Marāghī a dit dans son tafsīr au sujet de ce verset : « Cela signifie que les criminels seront reconnus ce jour-là par des marques qui les distinguent des autres. Il n'y aura donc pas besoin de question et de réponse, car les marques distingueront chaque criminel en fonction de son crime. Ensuite, les anges les traîneront en les prenant tantôt par le toupet et tantôt par les pieds. »²³⁸

Il y a deux articles qui confirment la firassa du toupet pour reconnaître le pêcheur et le menteur :

<https://interpretationrevelislam.com/firassa-profilage/le-coran-traite-des-detecteurs-du-mensonge/>
<https://interpretationrevelislam.com/firassa-profilage/quelques-lignes-sur-la-detection-du-mensonge-a-travers-le-corps/>

Exemple de firassa du toupet :

- 1) Je parlais avec quelqu'un et j'ai remarqué une lumière intense sur son front, je lui fais la remarque et je lui dis qu'elle prit beaucoup la nuit. Et la personne confirma et elle-même n'avait pas remarqué la lumière sur son propre front.
- 2) Un frère montre le visage d'une femme a qui il a discuté, il l'a trouvé louche alors il montra la photo a un frère qui fit la firassa : Cette personne c'est une dajjal. La firassa indique qu'elle parle sexe zina (bouche et peau autour rose). L'œil pupille dilatée plus que l'autre. Cerne en interne de l'œil à droite qui n'est pas la fatigue, odeur de fumée sa brûle carrément les poumons et sa monte au nez et à la tête. Les cernes sont au-dessus des yeux pas en bas. La cerne ici n'est pas de la fatigue. C'est de l'hypocrisie. Zina parole sexuelle proférée s'est rosée au-delà des lèvres. Un œil trop différent de l'autre. Déformation du visage, Obscurcissement du visage. Le visage n'a aucun nour. Sur son front elle a une lettre de kafara. J'ai zoomé à mon tour et j'étais choqué car c'était vraiment vrais mais seuls les gens de la firassa pouvaient remarquer.

²³⁸ Le toupet et la fonction du lobe frontal du cerveau , Dr. Yûsuf Mohammed Sukkar, p14

donc quelques exemples sur la firassa des noms des pays. Par ailleurs, j'aurai aimé effectuer la firassa de tous les pays, mais cela nécessiterait des journées entières, de même la liste est longue. »²⁵¹

<https://interpretationrevelislam.com/firassa-profilage/la-firassa-des-noms-avec-les-pays-et-peuples>

PARTIE 1

ÈRE ACCUSATION : "S'OCTROYA LE DROIT DE PROPRIÉTÉ COMME SI CETTE SCIENCE LUI AVAIT TOUJOURS APPARTENU, ET SE FAIRE PASSER POUR UN NOBLE"

Dans le livre "L'Interprétation des rêves en rapport avec les djinns et le monde invisible", aux pages 113-114, j'ai mentionné un rêve qu'il avait interprété, en citant la source de son site en bas de page, articles du site de Issam "Interprétation des rêves & firassa". Cependant, cet imposteur et usurpateur qui veut s'approprier tous mes travaux et voler toutes mes interprétations prétend que toutes les interprétations de rêve qui sont dans le livre proviennent de lui. Voici les captures d'écran publiées par un frère sur Amazon pour dénoncer les manigances du jaloux haineux.

31) Un frère raconta un rêve à un interprète en rapport avec un mouchoir : j'ai rêvé que l'imam d'une mosquée où je prie m'a jeté des mouchoirs blancs qui tournaient autour de moi sans me toucher et qui revenaient vers lui.

– L'interprète lui dit : cet imam utilise les djinns, quelle relation as-tu avec lui ?

– je sais qu'il utilise les djinns, justement l'histoire est longue mais je te résume : il me disait très souvent quand il me croisait « tu es fort, tu es fort » et je ne comprenais pas pourquoi, jusqu'au jour où j'ai approfondi la relation avec lui et qu'il m'invita chez lui, et qu'il m'avoua qu'il a essayé de me tester en m'envoyant des djinns et qu'ils n'ont pas pu m'atteindre à cause des invocations. Depuis ce jour-là, je ne prie plus dans la mosquée où il est imam et je ne veux plus le croiser.

Il dit lors de l'interprétation : cet imam a essayé d'atteindre le rêveur avec des djinns sans succès. Ensuite, il explique la méthode : les mouchoirs ici sont les djinns, car souvent dans le monde les « fantômes » sont caricaturés comme étant des vêtements légers, blancs qui planent au-dessus du sol, comme dans la série « Casper le fantôme. »

Puis il dit en conclusion : « il y a énormément de rêves faisant référence au monde occulte et Invisible... Beaucoup pensent que les djinns sont symbolisés comme des serpents, des chiens ou des scorpions dans le rêve, ce

113

qui est faux. C'est très rare où les djinns se symbolisent comme des serpents ou des chiens dans un rêve, prenez garde aux fausses rumeurs ! Les symboles faisant référence aux djinns sont nombreux. »²⁵

Je dis : ceci est vrai, car on nous a rapporté plusieurs rêves sur des serpents et des chiens et la grande majorité de ces rêves-là n'avait rien avoir avec les djinns. Il était très rare où ces 2 animaux symbolisent les djinns. Je ne dis pas que cela est impossible, mais juste que c'est rare. Ainsi, il y a pleins de rêves dont l'interprétation montre et dévoile des choses sur les djinns, le monde Invisible, la sorcellerie et le dajjal. Pareil, nous avons vu que les rêves en rapport avec les djinns, la roquia ou la possession, n'avaient rien avoir avec le mal occulte dans la réalité, et dévoilaient tout autre chose.

Tu comprendras donc pourquoi le Prophète Mohamed ﷺ a dit que le rêve du croyant est la 46^{ème} partie de la prophétie. Car l'interprétation des rêves dévoile beaucoup de choses de l'information provenant de l'Invisible comme le dit le consensus des grands savants de la sunnah.

C'est pas bien de calomnier et d'inciter ses abonnés à mettre des faux témoignages l'admin Issam Abo shaer !!!

²⁵ www.interpretationrevesislam.com

114

PARTIE 1

2ÈME ACCUSATION : LISANT AVEC STUPEUR LE TITRE QUI COMPORTAIT PRINCIPALEMENT DES TERMES RENVOYANT AUX SUJETS QUE NOUS ABORDONS HABITUELLEMENT

Cette accusation est entièrement fautive. Voici le titre complet du livre en question où il y a eu un petit chapitre de 20 pages traduit plagié :

"Le Dévoilement de l'invisible édition intégrale : Éclaircissements de connaître des informations de l'invisible et du Futur en Islam et les prodiges des awliyas

Firassa, fortes intuitions, inspiration divine/sonore, rêves prémonitoires, interprétation des rêves, visions à l'état d'éveil."

Or, quels sont les sujets traités de la page décrite par l'admin Issam ? Seulement l'interprétation des rêves et la firassa. Il n'y a aucun poste ni article sur les rêves prémonitoires, ni les visions à l'état d'éveil, ni l'inspiration divine et sonore, ni des prémonitions, pressentiments qui couvrent le tiers du livre de l'édition intégrale.

Monsieur Issam prouve déjà qu'il fait croire qu'il est la seule personne à traiter de ces sujets mais fait croire aux gens qu'il parle aussi des visions à l'état d'éveil et des inspirations divines et des prodiges des awliyas (mise à part 2 images en forme de rappel, c'est tout, contre 220 pages de l'auteur Muhawass sur les prodiges des awliyas, c'est à se demander qui a plagié sur qui à ce sujet) alors qu'il n'y a aucun article sur son site, ni de poste Facebook à ce sujet. On se demande qui s'approprie l'exclusivité de ces sujets.

Donc juste en regardant le titre du livre et la comparaison avec les sujets traités par Issam sur sa page, on se rend compte qu'il y a un gros écart entre les sujets du site et du livre. Cette accusation tombe à l'eau. Zoomez sur la couverture.



PARTIE 1

3ÈME ACCUSATION : 'NUTILE DE PRÉCISER QUE CES DITS MANUSCRITS COMPORTENT AUX BATS MOTS. L'ESSENTIEL DE NOS PUBLICATION'

Issam abo shaer montrant sa jalousie excessif et n'acceptant pas qu'une personne maîtrise les domaines de la firassa de l'interprétation des rêves et d'autres sujets qu'il ne parle jamais affirme avec certitude que la plupart des écrits provenant de mes livres provient de la plupart de ses articles sans montrer les preuves:

Mais avant cela, nous allons voir si cette imposteur à aussi plagier des citations de salafs et d'imam des 4 écoles :

Issam Abo Shaer Alias Issam Ibn al Dirham plagi l'imam et le salaf ach- chafi'i mais aussi de Wahb Ibn Munnabih, et s'approprie une parole d'un des plus grand savant de la oummah en faisant croire que c'est l'admin de la page Issam qui aurait dis cette phrase sans préciser que c'est une citation très connue qui est attribué à l'imam Chafi'i. Il a plagier aussi une citation du grand salaf Wahb Ibn Munabbih sans mentionné que sa vient du salaf : voir les preuves et screen du voleur et du plagiat de Issam Abo Shaer à la page suivante ➡➡

L'imam Ash-Shafi'i, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit :

"Il y a un verset dans le Qur'an qui est comme une flèche dans le coeur de l'opresseur et un baume dans le coeur de l'opprimé.

On a dit : "Quel est ce verset ?"

Il répondit : "Et ton Seigneur n'oublie jamais."

Wahb Ibn Munnabih à dit : " N'insulte pas ibliss en public alors que tu es son amis en privé" (📖 iithaf alsaadat almutaqin, sharh 'iihya' 'ulum al-dine d'Al Ghazali, par l'imam Murtada Al Zubaydii, vol 7 p284)

Il s'approprie une citation de l'Imam Chafi'i en la publiant comme sienne, puis évoque les droits d'auteur sur son site. Il vole les droits d'auteur de citations d'éminents imams, savants et salaf, les utilisant avec le logo de sa page sur Facebook. Ensuite, il mentionne les droits d'auteur sur son site, interdisant l'utilisation de son contenu. Il réserve les rappels uniquement pour lui-même.

Il semble entraver la propagation de la religion en prétendant faire découvrir des aspects délaissés de la Sunna, critiquant ceux qui les ont oubliés ou les considèrent comme du kufr. Cependant, il impose des droits d'auteur sur son site. De plus, il attribue des paroles aux anciens et aux pieux prédécesseurs, se présentant comme s'il était lui-même un pieu prédécesseur.

Il souhaite que les rappels et la science ne passent que par lui, laissant entendre que ces citations et athar émanent de sa propre autorité. Issam Abo Shaer al Mounafiq dévoile son hypocrisie, démontrant son manque de sincérité dans sa da'wah et dans les objectifs de sa page, empreinte d'ostentation pour susciter l'approbation des gens et pour que les gens le louent et lui couvrent d'éloges.

PARTIE 1

3ÈME ACCUSATION : " INUTILE DE PRÉCISER QUE CES DITS MANUSCRITS COMPORTENT AUX BATS MOTS. L'ESSENTIEL DE NOS PUBLICATIONS "

publication de interpretation des rêves en Islam - profilage & firassa - roqya & hijama
profilage & firassa - roqya & hijama
9 avr. 2020 · 🔍

Correction du verset : sourate 19 et non pas 9.

@interpretationrevesislam

Un verset du Coran qui est une flèche dans le cœur des injustes et un baume pour le cœur de ceux qui attendent La justice d'Allah : "Ton Seigneur n'oublie rien." (S9V64)

تفسير الاحلام
INTERPRETATION DES RÊVES EN ISLAM

131

Plagiat

Issam Abo Shaer
3 avril 2017, 23:44 · Facebook for Android · 🔍

N'insulte pas ibliss en public, alors que tu es son amis en privé

23 4 commentaires 1 partage

Plagiat

Vrais source

قال الشافعي: آية من القرآن هي سهم في قلب الظالم ويلصم على قلب المظلوم. قيل وما هي؟! فقال قوله تعالى: " وما كان ربك نسياً ."

Traduction : l'Imam Shafi'i a dit " il y a un verset du quran qui est une flèche dans le cœur de l'oppresser et un baume dans le cœur de l'opprimé.
On lui demanda quel est-il ?!
" Et ton Seigneur n'oublie rien"
(sourate Maryam verset 64)

Vrais source

Wahb Ibn Munnabih à dit : " N'insulte pas ibliss en public alors que tu es son amis en privé" (iithaf alsaadat almutaqin, sharh 'iinya' ulum al-dine d'Al Ghazali, par l'imam Murtada Al Zubaydii, vol 7 p284)



PARTIE 1

3ÈME ACCUSATION : " INUTILE DE PRÉCISER QUE CES DITS MANUSCRITS COMPORTENT AUX BATS MOTS. L'ESSENTIEL DE NOS PUBLICATIONS "



Issam Abo Shaer

10 juin 2017 · 🌐

La vie mondaine est un océan profond, beaucoup de gens y ont coulé, que ton navire soit la piété et la crainte d'Allah

👍❤️ 49

👍 49

➦ 5

Le plus grand plagiaire de l'histoire, ce serait plus honnête de citer le salaf et la référence au lieu de voler les citations des salafs dont tu prétends suivre, escroc, et c'est lui qui parle de buzz ? Le buzz en n'étant pas sincère avec Allah dans la transmission du savoir.

Vrais source

Abdul Rahman ibn Abdullah rapporte que Hassan a dit : "Luqman a dit à son fils : " Ô mon fils, Cette vie mondaine est un océan profond où beaucoup de gens y ont coulé, Que ton navire soit la piété et la crainte envers Allah..." (🇲🇦 Rapporté dans Ad-du'a de l'imam Tabarrani, vol 4 p394)

PARTIE 1

3ÈME ACCUSATION : " INUTILE DE PRÉCISER QUE CES DITS MANUSCRITS COMPORTENT AUX BATS MOTS. L'ESSENTIEL DE NOS PUBLICATIONS "



» Qui suis-je...

A PROPOS

Bismillahi Rahmani Rahim,

Que la paix et le salut soient sur notre Prophète bien aimé, sallallahou 'aleyhi wa sallam.

interpretationrevesislam.com est un site vous donnant accès à certaines sciences islamiques telles que la firassa et l'interprétation des rêves entre autres, connues de nos pieux prédécesseurs mais méconnues voire inconnues de la grande majorité des musulmans de notre époque.

Vous y trouverez maints enseignements ainsi que les présentations de ces sublimes sciences. Les présentations et les articles rédigés à l'appui de preuves scripturaires. Nous contactez ? dans le Coran, la Sunna et l'explication des pieux prédécesseurs. est notre principe et nous y tenons fermement.

interpretationrevesislam.com n'autorise pas ses visiteurs à plagier les éléments du site, la diffusion ou la re-publication. Ceci est considéré comme un vol d'informations, strictement interdit et constitutif d'une contrefaçon sanctionnée pénalement. En outre, nous n'autorisons pas l'utilisation de nos données qui sont la propriété exclusive du site sauf si mention est faite de notre site (la source) avec un lien vers celui-ci. Toute personne



Interprétation des rêves en Islam - profilage & firassa - roqya & hijama

15 mars 2019 ·

Le plagiat scientifique motivé par l'appât du gain.

... Voir plus



@interpretationrevesislam



Donc, Monsieur Issam Abo Plagiat, interdit à toute personne de copier ou d'utiliser des extraits de son site web, mais se donne le droit de plagier des paroles et des citations de grands compagnons et de pieux prédécesseurs. Voici un hypocrite qui dénonce lui-même son hypocrisie. Donc, c'est interdit de plagier ses ressources de son site uniquement quand ça l'arrange, mais plagier des pieux prédécesseurs, c'est halal désormais. Allah dit : "Ô vous qui avez cru! Pourquoi dites-vous ce que vous ne faites pas? C'est une grande abomination auprès d'Allah que de dire ce que vous ne faites pas." (Coran,61:2-3)

Allah dit : "Commanderez-vous aux gens de faire le bien , et vous oubliez vous-mêmes de le faire, alors que vous récitez le Livre? Êtes-vous donc dépourvus de raison ?" (Coran,2:44)

PARTIE 1

3ÈME ACCUSATION : " INUTILE DE PRÉCISER QUE CES DITS MANUSCRITS COMPORTENT AUX BATS MOTS. L'ESSENTIEL DE NOS PUBLICATIONS"

Que disent les salafs et les savants sur le fait de voler des citations de salaf et de savant, sans citer l'auteur de la citation ?

Ibn 'Abd Al-Barr [M. 463H] a dit : "Il est dit qu'il fait partie de la bénédiction dans la science que d'affilier la parole à celui qui en est l'auteur." [Rapporté dans Jâmi' Bayân Al-'Ilm Wa Fadlihi vol. 2, p. 89, 922]

Al-Qurtubî [M. 671H], dans l'introduction de son tafsîr, a dit : "Et ma condition dans ce livre est d'affilier les paroles à leurs auteurs et affilier les hadiths à ceux qui les ont répertoriés, car comme il a été dit : Il fait partie de la bénédiction dans la science que d'affilier la parole à celui qui en est l'auteur." [Rapporté dans Al-Jâmi' Li-Ahkâm Al-Qur'ân vol. 1, p. 26]

An-Nawawî [M. 676H] a dit : "Fait partie du conseil, le fait d'affilier le rappel et les citations profitable à son auteur. Celui qui agit ainsi verra une bénédiction dans sa science et sa situation personnelle. Quant à celui qui laisse penser que ce qu'il rapporte des propos d'autrui émane de lui, celui là s'expose à ce qu'on ne tire point profit de sa science et qu'il n'y ait point de bénédiction en sa personne. Et les gens de science et de mérite n'ont de cesse d'affilier les paroles bénéfiques à leurs auteurs." [Rapporté dans Bustân Al-'Arifin p. 28]

Shaykh Al-Islam Ibn Taymiyyah [M. 728H] a dit : "Celui donc qui souhaite propager la parole de quelqu'un, qu'il nomme l'auteur de cette parole ainsi que celui qui la rapporte. Sans cela tout le monde serait capable de mentir." [Rapporté dans Minhaj As-Sunnah vol. 2, p. 518]

Al-Khallal a dit : "Al-Dawudi nous a informés, j'ai entendu Abu 'Ubayd al-Qasim ibn Salam dire : Certes, l'une des marques de gratitude envers la science est de s'asseoir avec un homme pour discuter d'un sujet qu'on ne connaît pas. Il expose alors la matière, mentionnant les détails que tu entends à ce moment-là, et rappelant les particularités que tu as entendues de cet homme. Tu dis alors : Je n'avais rien de ceci jusqu'à ce que j'entende untel dire telle chose. En faisant cela, tu as exprimé ta gratitude envers la science, et ne les trompe pas en pensant que tu as dit cela de toi-même." [Source : Al-Adab al-Shar'iyyah (2/170)]

Ibn al-Qayyim a dit à la fin de son commentaire sur la Sourate Al-Kafirun : "Ainsi, ceci est ce que le Très Grand a révélé de ces paroles simples, cette indication brève, démontrant la grandeur de cette sourate, sa majesté, son objectif, et la merveille de sa composition, sans recourir à une explication ou à la poursuite de ces mots dans des sources extérieures. C'est plutôt une maîtrise de ce qu'Allah lui a fait connaître et lui a inspiré par Sa grâce et Sa générosité. Allah sait que si je les avais trouvées dans un livre, je les aurais affilié à l'auteur et j'aurais exagéré dans son éloge." [Source: "Bada'i al-Fawa'id" (1/141)]

PARTIE 1

3ÈME ACCUSATION : "INUTILE DE PRÉCISER QUE CES DITS MANUSCRITS COMPORTENT AUX BATS MOTS. L'ESSENTIEL DE NOS PUBLICATIONS"

Juwayriyah Muhammad bin Abd al-Hay a dit :

"Voici une série de citations d'érudits, qu'Allah m'a permis de rassembler et d'organiser, en réponse aux voleurs de textes et de citations , ceux qui s'approprient ce qu'ils n'ont pas reçu, pillant les paroles de leurs prédécesseurs sans les attribuer ni les mentionner, agissant ainsi de manière malhonnête. Voici quelques paroles des érudits sur l'importance d'attribuer les paroles à leurs auteurs et la réprobation des vols intellectuels, de ceux qui se nourrissent de ce qu'ils n'ont pas donné, s'appropriant les paroles de leurs prédécesseurs sans référence, et aggravant la situation avec des mensonges."

Sufyan al-Thawri (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : "Il est authentique qu'il a dit : 'La proportion de bénéfice à sa source réside dans la vérité dans la connaissance et dans la gratitude. Le silence à ce sujet est considéré comme un mensonge dans la connaissance et le reniement.'"

[Source : Mawāhib al-Jalīl fī Sharḥ Mukhtaṣar Khalīl, p. 4]

Ibn Hajar a dit : "Si on médite sur ces exemples, on reconnaît que cet homme avance des prétentions non fondées, s'appropriant les paroles de ce qui ne vient pas de lui, s'attribuant des citations qui ne sont pas les siennes sans considération pour les critiques et les reproches justifiés qui lui sont adressés, et les critiques de ceux qui se tiennent à l'écoute de ses paroles ainsi que des jaloux qui le surveillent attentivement." [Source : Intiqad al-l'tirad, 26/1]

Ibn Hajar a également déclaré dans le même livre : "Ensuite, il a cité le texte exact de Fath al-Bari concernant l'appropriation indue des paroles et bienfaits de celui qui l'a précédé, comme si cela provenait de sa propre personne, de ses efforts et de son ingéniosité. Si l'on suivait cela par le biais de la compréhension, l'explication serait considérablement prolongée. Cependant, je n'ai écrit que ce qui a été considérablement pris sans ajouter quoi que ce soit par lui-même, sauf ce qui mérite d'être critiqué." [Source : Intiqad al-l'tirad, 24/1]

L'imam al-Suyuti a dit : "J'ai mentionné toute la parole d'Abu al-Baqa' attribuée à lui afin que la quantité que j'ai ajoutée soit connue, et j'ai suivi ce que les imams de la grammaire ont mentionné dans leurs livres détaillés sur les irrégularités dans les hadiths. J'ai cité ces irrégularités dans leur texte, attribuées à leurs auteurs, car la bénédiction de la connaissance réside dans l'attribution correcte des paroles à leurs locuteurs. C'est également une manière de s'acquitter de la responsabilité, d'éviter la trahison, et c'est l'une des principales raisons pour tirer profit de la compilation..." [Source: 'Aqd al-Zubur] 'ala Musnad al-Imam Ahmad, 70-71/1]

Al-Suyuti a dit : "Je ne mentionne pas une seule lettre dans mes écrits sans l'attribuer à son auteur parmi les savants, en précisant le livre dans lequel cela est mentionné." [Al-Muzhir 273/2]

PARTIE 1

3ÈME ACCUSATION : " INUTILE DE PRÉCISER QUE CES DITS MANUSCRITS COMPORTENT AUX BATS MOTS. L'ESSENTIEL DE NOS PUBLICATIONS "

Il a également dit : "Sachez que j'ai résumé dans ce livre [c'est-à-dire son livre] des points importants mentionnés dans les marges du Kashaf précédent, liés aux phrases du livre, et j'y ai ajouté des joyaux qui sont trouvés et demandés... Je n'ai pas cité une seule lettre du discours de quelqu'un sans l'attribuer à lui, car la bénédiction de la connaissance réside dans l'attribution à son locuteur. Lorsque le sujet traité était problématique et que les gens parlaient beaucoup à ce sujet, j'ai préféré mentionner le discours de chacun pour augmenter la bénéfice." [Nawahid al-Abkar wa Shawarid al-Afkar 18/1]

Al-Suyuti a également dit : " C'est pourquoi vous ne me verrez mentionner quelque chose dans mes écrits sans l'attribuer à son auteur parmi les savants, en indiquant le livre dans lequel cela est mentionné." [Al-Muzhir 273/2]

Al-Maqrizi dans Al-Khutut 10/1 a dit : "Quant à la citation des recueils des savants qu'ils ont compilés sur divers sujets, je fais remonter chaque citation au livre duquel je l'ai tirée pour m'acquitter de ma responsabilité envers lui."

Le savant Mohammed Nasir al-Din al-Albani (qu'Allah lui fasse miséricorde) a déclaré : "De ce hadith, nous pouvons comprendre que le vol interdit inclut le fait qu'un musulman prenne la connaissance d'un autre et l'attribue à lui-même. Le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a mis en garde contre cela en disant : 'Celui qui se pare de ce qu'il n'a pas reçu est semblable à celui qui porte des vêtements de mensonge.' Cela signifie que celui qui feint, par exemple, d'être riche, comment feint-il ? Il prend les vêtements du riche ou ses parures, les porte et fait semblant devant les gens que c'est à lui. La réalité est différente, et il est sur lui un blâme majeur. Le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) dit : 'Celui qui se pare de ce qu'il n'a pas reçu.' Celui qui feint avec ce qui ne lui appartient pas est comme celui qui porte des vêtements de mensonge. Il a dit 'des vêtements de mensonge' au lieu de 'un vêtement de mensonge' pour exagérer dans la réprobation de celui qui s'engage dans quelque chose qui ne lui appartient pas..." [Al-Huda wa al-Nur, cassette n°16]

Le savant Al-Albani a également dit : "Il n'est pas parmi les caractéristiques des gens du savoir de bénéficier de quelque chose des gens du savoir sans l'attribuer à son propriétaire. À cet égard, les érudits disent dans leurs livres, par respect pour la bénédiction de la connaissance, que chaque parole doit être attribuée à son auteur. Cela se produit lorsque cette parole lui confère une valeur, c'est-à-dire si elle contient un mérite résultant de ses efforts. Cependant, pour toute parole qui n'ajoute pas nécessairement de mérite à une personne, il n'est pas obligatoire de l'attribuer à son auteur." [Al-Huda wa al-Nur, cassette n°47]

L'Imam Nawawi a dit : "Il est recommandé d'attribuer la bénéfice surprenante à son auteur. Celui qui le fait, Allah bénit son savoir et sa condition. Quant à celui qui dissimule l'origine de ce qu'il prend des paroles d'autrui en prétendant que c'est le sien, il est digne de ne pas bénéficier de son savoir, et Allah ne bénit pas sa condition. Les savants et les vertueux continuent à attribuer les bénéfices à leurs auteurs. Nous demandons à Allah la réussite dans cela en permanence." [Le Bustan al 'arifin, 16]

PARTIE 1

3ÈME ACCUSATION : " INUTILE DE PRÉCISER QUE CES DITS MANUSCRITS COMPORTENT AUX BATS MOTS. L'ESSENTIEL DE NOS PUBLICATIONS "

Le savant Al-Albani a été interrogé sur le fait de transmettre les paroles des érudits sans les attribuer à eux. Est-ce considéré comme du vol ou non ? Il a répondu : "Oui, c'est du vol, et cela n'est pas permis selon la charia, car c'est s'attribuer quelque chose qui ne nous a pas été donné, et cela implique une tromperie en faisant croire que ces paroles ou ces recherches proviennent de notre propre savoir."

Il a ensuite été interrogé sur certains qui justifient cela en se référant à ce qui a été fait par certains érudits précédents. Il a répondu : "Doivent-ils se vanter de cela ? Un étudiant en quête de connaissance ne devrait pas se vanter de cela. Sachez, ô professeur, que ce qui est transmis se divise en deux catégories : celui qui transmet des paroles que personne ne doute qu'elles ne sont pas les siennes, comme lorsque je dis, par exemple, que tel individu est faible ou fiable. Tout lecteur sait que ce n'est pas ma parole, et cela peut être excusé. En revanche, toute recherche ou investigation, quelle qu'en soit la source, n'est pas permise." [Al-Albani comme je l'ai connu, p. 74, 75]

Le cheikh Abdul Rahman Mohyuddin a été interrogé sur une personne qui transmet largement les paroles des érudits sans les attribuer. Il a répondu : "C'est une erreur, une erreur, une erreur, cela ne devrait pas arriver. Chaque parole doit être attribuée à son auteur. En fait, cela peut être considéré comme une trahison." Le questionneur lui a demandé si cela annule le statut de la personne, et il a répondu : "Comment cela ne pourrait-il pas l'annuler ? Oui, cela annule. Si la personne ne fait pas d'attribution et ne clarifie pas toutes les paroles des juristes, toute personne qui transmet des paroles en disant 'Fulan a dit' peut être considérée comme un traître, un voleur, voire un criminel !" [Source: Enregistrement audio disponible en ligne]

Le grand mufti Abdul Aziz Al-Sheikh a déclaré : "Le rédacteur ou la personne qui émet un rappel doit être digne de confiance, il ne lui est pas permis d'écrire contre la vérité. Il doit écrire ce qu'il considère comme vrai, le consigner et le noter. S'il se réfère aux autres avant lui, il ne doit pas attribuer la chose à lui-même. Au contraire, il doit mentionner leurs paroles, transmettre ce qu'ils ont dit et l'attribuer à eux. Il n'est pas permis de s'attribuer à soi-même ce qui ne lui appartient pas." [Source: Site web du cheikh]

Le cheikh érudit Al-Uthaymin a dit : "La personne qui écrit ce genre de rituel, vous le trouvez transmettant l'expression complète, sa forme, ses points et sa grammaire d'un autre livre, et il ne dit pas : "Fulan a dit dans le livre fulan". Cela constitue un vol de connaissance, nous les considérons comme des voleurs." [Source: Explication de la parure de l'étudiant en science - 297]

Sheikh al-Islam Ibn Taymiyyah, a dit : "Celui qui veut transmettre la parole d'une personne, qu'il cite l'auteur de cette citation et le transmetteur, sinon n'importe qui peut mentir." [Minhaj as-Sunnah, 518/2].

Le savant al-Mu'allimi a dit : "On dit que toute parole ou information qui n'est pas attribuée à son propriétaire ou auteur est considérée comme un bâtard (fils sans père) , semblable à un enfant abandonné dont le père est inconnu parmi les prétendants." [Athaar al-Mu'allimi 49/1, Dar Alim al-Fawaid]

PARTIE 1

3ÈME ACCUSATION : " INUTILE DE PRÉCISER QUE CES DITS MANUSCRITS COMPORTENT AUX BATS MOTS. L'ESSENTIEL DE NOS PUBLICATIONS "

Donc nous avons donc un plagiaire de citations des Salaf qui dénonce un autre plagiaire seulement pour un copier-coller d'une traduction d'un chapitre d'Ibn Al Qayyim. Il a oublié que lui, qui prétend combattre le plagiat et le copiage sur son site, est lui-même le premier à voler et à faire du plagiat de citations de compagnons et de pieux prédécesseurs, tel une citation de l'Imam Chafi'i pour faire croire que cette parole provient de l'admin de la page 'Interprétation des rêves & Firassa Roqya Hijama,' alors qu'elle provient de l'Imam Chafi'i. Ceci est du vol, et surtout de l'ostentation pour obtenir des likes et des compliments. Le pire dans tout cela, c'est qu'il ose mettre le logo de sa page sur la citation comme si cette citation lui était propre et qu'elle lui appartenait.

Comment un affabulateur peut-il oser, avec certitude, accuser sans preuve que la plupart du contenu des livres provient de ses propres publications alors que lui-même n'a jamais acheté un seul de ses livres ? Pourtant, il se moque de moi en disant qu'il y a beaucoup de fautes d'orthographe, alors que lui visiblement ne fait aucune faute d'orthographe. Donc, comment se fait-il qu'il y aurait beaucoup de fautes d'orthographe si la plupart du contenu des livres provient de ses publications de sa page Facebook ? Pourquoi ne nomme-t-il pas les livres en question alors qu'il y en a au moins 10 ?

Sans se baser sur les autres livres, nous allons prendre le livre où il est officiellement accusé de plagiat : le dévoilement de l'invisible édition intégrale. Prenons le sujet dont Issam aborde souvent qui est la firassa.

Voici en screen mes propos sur la présentation de la firassa p 165 :

PARTIE 1

3ÈME ACCUSATION : " INUTILE DE PRÉCISER QUE CES DITS MANUSCRITS COMPORTENT AUX BATS MOTS. L'ESSENTIEL DE NOS PUBLICATIONS "

La Firassa , c'est la perspicacité, Sagacité, il discerne le vrais du faux, le véridique du menteur, le croyant de l'hypocrite et sa peut aller plus loin en fonction de la foi et de la piété de la personne. La lecture des traits du visage, du son de la voix, lire sur les mains, la firassa de l'écriture, lire sur les rêves des gens, lire sur le prénom des gens. Il peut aussi lire dans les pensées des gens, savoir ce qu'on va leur dire à l'avance. Ils peuvent savoir des choses sur toi, t'aider dans différents problèmes sans le moindre détail. Savoir si tu es vierge ou puceau sans indice. C'est un don que beaucoup awliyas (amis/alliés d'Allah, les saints) ont, mais il y a des croyants qui ne sont pas des awliyas et qui ont la firassa aussi. C'est destiné à certains croyants malgré que ce soit rare à notre époque, il en existe toujours.

Mais ce don n'a strictement rien avoir avec le shirk et les voyants etc, ils voient par la lumière d'Allah qui leur dévoile une partie de l'inconnue. Ils peuvent voir le passé, le présent et une partie du futur sur la personne. La firassa est générale, elle n'a pas de limite, car comme le dit un hadith, le croyant voit avec la lumière d'Allah, et la lumière d'Allah n'est pas limitée. Cette firassa dépend de la force de la foi de la personne.

Ibn al Qayyim dit : « Et cette Firassa dépend de la force de la Foi, celui qui aura la Foi la plus forte aura la Firassa la plus poussée. »¹⁷⁵

Cette firassa est un moyen pour connaître les défauts des gens et leurs faire une introspection de leurs états d'âme. La science du cœur fait partie de la firassa. Elle permet donc d'en savoir sur soi-même. Et de savoir si on est touché par la maladie de l'âme ou pas, exemple avec la firassa, on peut savoir si la personne a un cœur pur, malade ou un cœur noir. Juste en te regardant ou en écoutant ta voix ils peuvent savoir si tu pris si tu es dans la religion ou égarer, les problèmes que tu as, tes blocages dans la vie etc. Si tu es atteint d'un mal occulte etc. C'est vraiment puissant. Ils peuvent connaître les

¹⁷⁵ Madarij el Salikine, chapitre 2 page 454, manzilat el firassa

PARTIE 1

3ÈME ACCUSATION : " INUTILE DE PRÉCISER QUE CES DITS MANUSCRITS COMPORTENT AUX BATS MOTS. L'ESSENTIEL DE NOS PUBLICATIONS "

On voit bien que ce ne sont pas du tout les mêmes mots, ni les mêmes explications, les tournures de phrase, la façon d'expliquer le concept de la firassa n'est pas du tout la même. Mais allons plus loin. Issam prétend que Muhawass al Yaqiz a plagié tout le contenu du site en les incorporant dans son livre. Voyons la vérité face à ses calomnies teintées de mépris et de jalousie pour masquer la vérité à ses abonnés:

Muhawass al Yaqiz cite l'admin de la page qu'il surnomme par un frère et met la source de l'article du site sur le chapitre de la firassa de la voix et des pays.

Vous pouvez vérifier par vous-même si vous avez déjà acheté le livre. La question à se poser est : Pourquoi ce charlatan arrogant, très orgueilleux et donneur de leçon ne mentionne pas par véracité et honnêteté religieuse et intellectuelle que Muhawass al Yaqiz a cité le site de la page en question en source à plusieurs reprises ? Et pire encore, il a même incité ses lecteurs dans le livre à se rendre sur le site de monsieur Issam Abo Shaer, alias Al Kanz fil Facebook, pour aller plus loin.

Ce qui prouve qu'Issam Ibn Dajjal n'est pas sincère dans sa réfutation, il omet de mentionner que Muhawass al Yaqiz a cité la source des articles du site dans plusieurs livres tels que : L'interprétation des rêves en rapport avec les djinns et le monde invisible, le dévoilement de l'invisible volume 1 et volume 2, et dans l'édition intégrale. De plus, j'ai rédigé des chapitres dans le livre de certaines catégories de firassa dont l'admin de la page "Interprétation des rêves & Firassa" n'a jamais parlé ni même écrit un seul article sur le sujet. Il suffit juste de regarder le sommaire des livres "Le dévoilement de l'invisible Volume 1" et "Le dévoilement de l'invisible édition intégrale" qui le prouve directement, tels que la Firassa des rêves, des traces de pas, etc...

3ème calomnie et accusation qui est vouée à l'échec et aux mensonges.

PARTIE 1

4ÈME ACCUSATION : "CES LIVRES SONT REVENDUS À DES PRIX ASSEZ EXORBITANTS"

Issam Abo Shaer Ibn Dirham prétend que mes livres ont des prix exorbitants et que je cours seulement derrière l'argent.

Cette accusation est la goutte qui a fait déborder le vase et qui montre son vrai visage. Ce monsieur vend lui même des prestations d'interprétation des rêves et de firassa à des prix extrêmement cher. Pour écraser la concurrence, il voit ses frères et sœurs comme des concurrents et des ennemis dans son domaine, craignant que les gens ne se tournent vers mes livres afin de mieux comprendre leurs rêves, y compris d'innombrables enseignements qui ont été menés par le fruit de mon travail, des recherches et mes propres interprétations de rêves inscrites dans mes livres. Je pourrai prouver de manière textuelle avec des captures d'écran avec la date et l'heure que toutes les interprétations dans mes livres ont été faites par moi et un amis à moi interprète de rêve, car nous ne parlons qu'avec des preuves, et non pas comme l'imposteur, le Dajjal, l'escroc, le calomniateur Issam Abo Shaer Ibn Dirham qui répand l'injustice sur terre et la malice pour faire de l'ombre envers d'autres personnes du même domaine, les faisant passer tous pour des êtres inférieurs à lui et ignorants.

Ceci étant, quels sont les prix de mes livres ? Les livres, entre 100 pages et 425 pages, vont de 15 € à 27 €. En effet, j'étais en auto-édition et non édité par une maison d'édition, et toutes les charges étaient à mes frais. De plus, Amazon prend 70% sur le prix de chaque livre. Voici concernant le prix des livres. Sachant que les livres sont très rares et ne se trouvent uniquement que sur Amazon, et que les prix d'Amazon Prime ont augmenté ainsi que les frais de tarification des livres produits sur Amazon, cela justifie les prix des livres.

Les seuls livres qui sont un peu plus chers concernent le dévoilement de l'invisible édition intégrale et les fondements de l'interprétation des rêves qui comportent plus de 600 pages, et les frais d'Amazon augmentent en fonction du nombre de pages. Les Fondements de l'Interprétation des rêves comportent 3 livres de base. L'addition des prix des 3 livres séparément est de 63 €.

Mais le livre 3 en 1 des fondements de l'interprétation des rêves intégrale est 18 € moins cher et coûte 45 €. On se demande ce qu'il appelle "prix exorbitants". Nous trouvons bien des livres de Coran à 20 €, voire 30 €, comme l'édition Tawbah. Où est le problème ?

Mais l'imposteur Issam Abo Shaer reproche aux gens de courir derrière al kanz (l'or et l'argent) alors qu'il vend une seule interprétation de rêve à 11 € et des firassa à 52 €. Pourquoi attaquer un frère sur la vente de livres en faisant croire qu'on court uniquement derrière l'argent, alors qu'il vend des interprétations de rêves qu'il facture 11 € pour chaque rêve, 2 rêves pour 22 €, 3 rêves pour 33 €, 4 rêves pour 44 € et 5 rêves et plus pour 55 € ?

En sachant que ce type vit en Algérie et qu'il reçoit énormément de consultations pour interpréter les rêves des gens, faire des roquia à distance et des firassa à distance qu'il vend à 52 €.

PARTIE 1

4ÈME ACCUSATION : "CES LIVRES SONT REVENDUS À DES PRIX ASSEZ EXORBITANTS"

Il n'a même pas pris en compte dans ses prix les Africains des pays noirs et les Maghrébins qui vivent au bled et dont le salaire moyen ne dépasse pas entre 100 € et 300 € par mois. S'il prétend interpréter les rêves payant pour la face d'Allah avec sincérité, pourquoi n'a-t-il pas fixé un prix qui prend en compte les francophones qui vivent dans des pays du tiers monde ou des pays pauvres, dont la majorité de la population est aussi francophone ?

Ou alors, pourquoi cet adorateur du dinar qui ne travaille même pas et n'a aucun métier n'a-t-il pas fixé une autre catégorie de tarif exclusivement dédiée aux Maghrébins et aux Africains qui vivent dans leurs pays d'origine, sachant que lui-même vit en Algérie ?

On se demande qui court derrière le dinar et le kanz, sachant que moi, j'ai fait mes études et je travaille, contrairement à lui qui a fait de l'interprétation des rêves et la firassa un métier. Les réelles motivations de Issam Abo Shaer Ibn Dajjal ne sont que l'argent et l'appât du gain qui l'ont rendu hystérique et méprisant envers les autres.

Contrairement à lui, j'ai toujours interprété les rêves gratuitement, y compris les nombreuses firassa que j'ai fait gratuitement et qui sont inscrites mot pour mot dans mes livres, dont il ne pourra faire croire que ses firassa proviennent de lui, car j'ai les captures d'écran qui prouvent que ce sont bien mes firassa. Et je continuerai à le faire gratuitement.

Je ne nie pas la divergence qu'il existe entre les savants pour savoir s'il est autorisé de prendre une compensation financière pour l'interprétation des rêves. Si on prend l'avis des savants qui autorisent de faire payer les interprétations de rêve, ils ont énoncé une règle stricte : que le prix ne doit pas être excessivement cher et que cela doit convenir à la masse des gens.

Or le fameux raqui avec sa roquia magique qui vend un audio où il récite du Coran à 52 €, qui pourrait soi-disant guérir n'importe quelle personne d'un mal occulte et dont il ne veut pas bénéficier du "don unique" qu'Allah lui aurait fait grâce, vend une seule interprétation de rêve à 11 € depuis 2018-2019, en sachant que le prix n'a pas changé.

Nous allons comparer le prix de son interprétation des rêves par rapport à la vie moyenne en France :

PARTIE 1

4ÈME ACCUSATION : "CES LIVRES SONT REVENDUS À DES PRIX ASSEZ EXORBITANTS"

Le SMIC est de 1 400 € en France. Le SMIC horaire brut en France est de 10,71 €, montrant ainsi que l'interprétation d'un seul rêve proposée par Issam Abo Shaer al-zindiq est plus chère que 1 heure de travail au SMIC.

Examinons cela de plus près. Le prix d'un repas en France était officiellement de 7,50 € avant le COVID, aujourd'hui en 2024, le prix moyen d'un ticket restaurant est de 8,50 €.

Cela montre que le prix pour l'interprétation d'un seul rêve faite par ce charlatan est de 2,50 € plus cher qu'un ticket restaurant pour manger convenablement, de même pour un kebab qui coûtait environ 7,50 € à 8 € contre 6,50 € en 2018-2020.

On se rend compte maintenant que ce n'est pas moi qui cours après le kanz et l'argent, mais bien Issam Abo Shaer qui a pourtant vécu la majeure partie de sa vie en France et qui connaît bien la vie sociale et économique, sachant que la majorité des personnes qui sont abonnées à sa page Facebook sont de France puis de Belgique.

Mais visiblement pas de tarif pour les Africains et les Maghrébins qui habitent au pays. Issam Abo Shaer s'enrichit derrière la détresse des gens en proposant des services d'interprétation de rêve trop chers, ne respectant pas les coutumes et les prix moyens d'un Français qui vit en France, ni même des Africains et Maghrébins.

Certains sont venus me voir en disant qu'ils ne pouvaient pas payer les interprétations d'Issam au prix remarquablement élevé, préférant se faire interpréter leurs rêves par mes soins et étaient satisfaits de mes interprétations qui se réalisaient et où je visais juste dans la plupart de leurs rêves qu'ils m'ont racontés.

Ce Samaritain se plaignait d'un pseudo raqui qui faisait croire que les interprétations de rêve étaient à 52 € alors qu'elles sont à 11 € sur son site. Par contre, le calomniateur Issam Abo Shaer ment sur le prix de mes livres en faisant croire que le livre "L'Interprétation des rêves en rapport avec les djinns et le monde invisible" se vend à 40 € ou 47 €, alors que le livre coûte 17,50 € sur Amazon. C'est bien de calomnier, mashallah.

PARTIE 1

5ÈME : ""OBSERVEZ COMMENT IL S'APPROPRIE CERTAINES SCIENCES ET FAIT MIROITER À LA FOULE QU'IL EST LE SEUL À LES MAÎTRISER ET À LES DIFFUSER !""

J'ai déjà répondu à cette accusation dans le numéro 1, mais je rajoute un complément :

Dans mes livres sur l'interprétation des rêves, j'ai précisé que je me base sur mes propres interprétations de rêve, d'un autre interprète de rêve très compétent et d'une très faible quantité d'interprétations de rêve de Issam. Je n'ai jamais fait croire que je suis le seul à les maîtriser et à les diffuser, puisque je me base aussi sur des personnes francophones qui sont aussi dans le domaine.

Encore du tatliss (déformation des propos) comme à son habitude, mais lui-même dit être le "number one" de la roquia et ne veut pas dire sa méthode pour guérir les gens de peur que d'autres raquis copient sa méthode et qu'il perde des clients afin de ne plus s'enrichir, car Monsieur Issam Abo Sahir est obsédé par la concurrence et l'appât du gain. Il ne pense qu'au dinar, mais c'est donc cette personne qui m'accuse de courir derrière l'or alors que je travaille, j'ai un métier contrairement à lui qui a fait de l'interprétation des rêves et de la firassa un business.

Un hypocrite qui accuse ses concurrents de faire des actes que lui-même fait. Et oui, je réitère, je suis le seul francophone et en Europe à avoir écrit un livre complet sur le dévoilement de l'invisible et ses modalités, où est le problème ? C'est une réalité, vous avez qu'à vérifier de vous-même dans les librairies et les maktabas, vous n'en trouverez pas. C'est plutôt de la jalousie, car Issam Abo Dajjal n'a pas eu l'occasion d'écrire des livres dans ce genre de domaine, donc il attaque toute personne qui maîtrise ce savoir et qui le propage en public.

Comme le disait une personne dans un commentaire sur l'un des livres : "Le savoir de l'interprétation des rêves n'est pas la propriété d'une seule personne, et il n'est pas juste d'accuser 'les concurrents' dans ce domaine de plagiat. Il ne devrait même pas y avoir de concurrence en ce qui concerne le savoir religieux, personne n'a le droit de se l'approprier et d'attaquer les autres pour garder jalousement l'exclusivité."

PARTIE 1

GÈME : FAIT CROIRE À SON PUBLIC QUE TOUT LES LIVRES DE L'AUTEUR PROVIENT DE L'ADMIN ET QUE TOUTE LES INTERPRÉTATIONS PROVIENDRAIT DE L'ADMIN

Inutile d'aller plus loin dans cette réfutation car il ne rapporte aucune preuve et aucune capture d'écran que les livres et que les écrits proviendraient soi-disant de lui, en sachant qu'il se moque des livres en disant qu'il y a beaucoup de fautes d'orthographe. Alors comment ses livres pourraient-ils provenir de lui s'il y a beaucoup de fautes d'orthographe ? Vu que lui, visiblement, ne fait pas de fautes d'orthographe.

Je peux prouver avec des centaines de preuves que toutes les interprétations des rêves proviennent de moi par des captures d'écran de la date des rêves et de mes interprétations, chose qu'il sera incapable de démontrer, car même quand les interprétations ne provenaient pas de moi, je le mentionnais que cela ne venait pas de moi.

De plus, en achetant les livres et en faisant la comparaison avec tous les articles sur les interprétations de rêves plus les interprétations de rêves qu'il poste sur Facebook, nous ne voyons aucune interprétation de rêve identique dans les livres. Les gens ne sont pas si manipulables pour croire à ses mensonges. D'ailleurs, le figure même des rêves dont il a lui-même été incapable d'interpréter à des gens, que j'ai moi-même interprétés.

Il a accusé une sœur de fornicatrice par rapport à un rêve qu'il a pris au sens propre et ne voulait pas s'excuser. J'ai interprété le rêve de la sœur en disant qu'elle était dans une période où elle était en train de dévier dans le kharijisme et que ses fréquentations étaient mauvaises, puis qu'elle s'est éloignée de cette voie maudite, et elle a confirmé l'interprétation.

De même pour plusieurs rêves d'une personne sur les dents qu'il a interprétés de sorcellerie pour ne pas se casser la tête et pour esquiver la sœur, car monsieur Issam Abo Sahir voulait draguer la fille et lui a proposé de vouloir se marier en Algérie en lui demandant de se déplacer elle-même, alors qu'une femme ne peut pas voyager pas sans mahram, c'est à lui de voyager en France pour rencontrer les parents de la fille. Et il a fait ce coup à plusieurs femmes.

En bref, cet imposteur devra prouver que toutes les interprétations de rêve proviennent de lui, et que tous les livres proviennent de ses écrits : chose qu'il ne fera jamais car il n'a aucune preuve et car c'est un calomniateur. Cette personne aussi fourbe soit-il s'approprie mes travaux et l'ensemble de mes livres, dans un audio sur télégramme il a déclaré soit disant que 'J'ai copié toute ses interprétations de rêve et que je me suis approprié ses interprétations de rêve.' C'est plutôt lui qui s'approprie mes travaux et mes interprétations de rêve, sachant qu'il n'a jamais lu une seule page de tous les livres sur l'interprétation des rêves. Monsieur est jaloux de mes livres et tente de s'approprier mes livres ainsi que l'ensemble de mes travaux et de mes interprétations. Quand on regarde les faux témoignages sur Amazon par les sbires de sa page, ils prétendent tous que tous les livres proviennent de l'admin de la page et que j'ai soi-disant volé ses travaux et ses recherches et ses interprétations de rêve. Voilà donc à qui on a affaire : un grand usurpateur.

PARTIE 1

GÈME : FAIT CROIRE À SON PUBLIC QUE TOUT LES LIVRES DE L'AUTEUR PROVIENT DE L'ADMIN ET QUE TOUTE LES INTERPRÉTATIONS PROVIENDRAIT DE L'ADMIN

Voici ce qu'il a affirmait avec certitude sans vérification et avec mensonge et calomnie : dans son audio télégramme sur son canal, le 24 juin à 16h18 :

"il a écrit des livres sur l'interprétation des rêves et il a compiler toutes mes interprétations des rêves, il les a mis dans ses livres , 60 rêves sur les djinns etc ...il a tout copier, presque tout ses livres il les a copier de mon travail, mettez des commentaires de 1 étoiles en disant que c'est du plagiat et mettez ses commentaires sur tout les livres qu'il a écrit"

il suffit de parcourir quelques exemples de rêves dans le livre sur l'interprétation des rêves en rapport avec les djinns et le monde invisible, et vous apercevrez que 99,99% des rêves qui sont inscrits dans le livre ne proviennent en aucun cas de l'administrateur Issam Abo Shaer, le voleur, l'usurpateur de la page 'Interprétation des rêves en islam & firassa, roqya et hijama', mais proviennent de moi-même. De plus, il ne figure que 3 ou 4 rêves sur sa page, et sur son site, il n'y a à peine que 6 interprétations des rêves sur les djinns, alors que dans mon livre, il y en a au moins 25, et aucun ne provient de lui. Car celui qui a acheté le livre est libre de faire la comparaison entre tous les rêves inscrits dans le livre et les rêves sur les djinns qui sont sur le site et la page en question. Concernant les interprétations de rêve en rapport avec les signes de la fin des temps et les grands événements, il ne figure seulement qu'un seul rêve qu'il avait interprété, et j'avais mentionné la source, mais les 120 rêves qui sont inscrits dans ce livre, tous proviennent de moi. Il suffit juste de regarder la page et son site, et vous ne verrez aucun rêve ni un seul article sur des rêves sur la fin des temps, mis à part 2 rêves.

De plus, je le précise, s'il prétend que j'ai volé toutes ses soi-disant interprétations de rêve en les copiant dans mes livres, il devra impérativement montrer la preuve et des captures d'écran de ses accusations, car je possède les captures d'écran, la date et l'heure de la plupart des rêves que j'ai interprétés et que j'ai insérés dans mes livres. Et on verra qui a copié sur qui, qui a plagié sur qui, qui a volé le travail de qui, qui s'est accaparé les interprétations de rêve, et à qui appartiennent réellement ces interprétations des rêves qui sont dans les livres concernés. Mais c'est à lui de prouver avec de vraies preuves que j'aurais soi-disant 'volé ses interprétations'. Donc, cette personne prétend que nous ne savons pas interpréter les rêves, pourtant j'ai écrit plus de 7 livres sur l'interprétation des rêves, tandis que lui n'a écrit aucun livre sur l'interprétation des rêves. Or Allah nous dit : 'Apportez votre preuve, si vous êtes véridiques!' Sourate 49 : 6 - 'O vous qui croyez, si une personne pernicieuse vous apporte une quelconque nouvelle, voyez clairs et enquêtez d'abord, de peur que vous ne commettiez une injustice envers des gens, par ignorance, puis ne deveniez navré et plein de remords pour ce que vous avez fait.'

Il s'approprie aussi mes livres tels que 'L'interprétation des rêves dans la sourate Yussuf', 'L'interprétation des rêves dans le commentaire du Muwatta de l'imam Malik', 'L'interprétation des rêves : commentaire du Sahih Muslim de l'imam Nawawi', 'Les visions à l'état d'éveil : Eclaircissements sur la possibilité de voir les prophètes et les anges', 'EMI, le don de l'inspiration divine en Islam'. Il prétend que tous ses livres viennent de lui et que ce sont ses travaux et ses recherches, alors qu'il ne figure aucun article dessus. Quand on est jaloux de la réussite, du succès et de la science d'une personne, on s'approprie ses travaux, on usurpe ses livres, et on fait passer cet ennemi comme un illettré. Ceci s'applique aussi à toutes les personnes qui sont venues poster de faux témoignages en prétendant que tous les livres proviennent de l'administrateur de la page 'Interprétation des rêves et firassa'.

PARTIE 1

GÈME : FAIT CROIRE À SON PUBLIC QUE TOUT LES LIVRES DE L'AUTEUR MUHAWASS AL YAQIZ PROVIENT DE L'ADMIN ET QUE TOUTE LES INTERPRÉTATIONS PROVIENDRAIT DE L'ADMIN

Il incombe au musulman de vérifier tout ce qui lui arrive comme information (provenant d'un inconnu ou d'un pervers) :

Il est strictement interdit de croire aux accusations d'une personne concernant une affaire sans vérifier la parole ou cette accusation ainsi que l'établissement de la preuve. Cela est de la calomnie et de la diffamation. Lui même qui prétend combattre la calomnie est le premier à calomnier les gens y compris ces 6 calomnies contre moi.

-Cheikh Al Islâm ibn Taymiyya a dit : «L'information du pervers est écoutée et est vérifiée. On ne tranche pas ni de sa sincérité ni de son mensonge qu'avec une preuve comme Allah a dit (traduction approximative du sens du verset) :
« Si un pervers vous apporte une nouvelle... » » (majmu' al fatawa tome 19 p 63)

-Et il dit également : « Et Il (Allah) a également motivé cela par la peur du regret ; et le regret n'est que pour le châtement de l'innocent comme dans le Hadith rapporté dans son Sounnan : « éloignez les ambiguïtés des peines légales car que l'imam se trompe en pardonnant est meilleur qu'il se trompe en châtant »
Donc si le choix doit être fait entre se tromper en châtant un innocent et se tromper en pardonnant à un pécheur, cette dernière est la meilleure des deux erreurs... » (majmu' al fatawa, tome 15, p 308)

-Al Hâfidh Ibn Kathir a dit : « Allah a ordonné de vérifier l'information du pervers pour être prudent envers lui pour que l'on ne juge pas avec sa parole et qu'il soit - sur le même point - menteur ou en erreur » (Tafsir Ibnou Kathir tome 4, p 245)

-L'éminent savant A-Sa'di a dit : «Ceci fait partie des bienséances dont les gens doués de raison doivent se doter et appliquer ; et c'est le fait de vérifier l'information qui leur est rapportée par un pervers et de ne pas l'accepter comme elle est car il y a en cela un grand danger et le fait de tomber dans le péché... et il y a en cela aussi la preuve sur le fait que l'information rapportée par le véridique est acceptée et l'information rapportée par le menteur est rejetée et que l'information du pervers est laissée en suspend » (Tafsir A-Sa'di p 800)

Comme disait un frère dans les commentaires sur Amazon : "De plus il y à pas de copier coller dans ce livre, toute les explications proviennent de l'auteur et quand il rapportait des explications d'autres personnes, il le précisait que sa venait pas de lui. D'ailleurs comment peut on copier coller sur un sujet entier qui fait 535 pages ? Il faut être fous pour croire a ses calomnies. Soyez véridiques dans vos témoignages et apportez vos preuves si ce livre et ses "écrits " provient de la page FB : "Interprétation des rêves en Islam - profilage & firassa - roqya & hijama." Dans le commentaire, il y avait la mention officielle que la personne avait bien acheter le livre pour vérifier, tandis que tout les commentaires négatifs de faux témoignages ne figurait pas du tout la mention "achat vérifié".

PARTIE 1

GÈME : FAIT CROIRE À SON PUBLIC QUE TOUT LES LIVRES DE L'AUTEUR PROVIENT DE L'ADMIN ET QUE TOUTE LES INTERPRÉTATIONS PROVIENDRAIT DE L'ADMIN

Que disent les savants de la sunnah sur le fait de voler et de s'approprier, s'accaprer le travail, les livres, les recherches intellectuelles et les paroles des autre

L'imam al-Suyuti a dit : "J'ai mentionné toute la parole d'Abu al-Baqa' attribuée à lui afin que la quantité que j'ai ajoutée soit connue, et j'ai suivi ce que les imams de la grammaire ont mentionné dans leurs livres détaillés sur les irrégularités dans les hadiths. J'ai cité ces irrégularités dans leur texte, attribuées à leurs auteurs, car la bénédiction de la connaissance réside dans l'attribution correcte des paroles à leurs locuteurs. C'est également une manière de s'acquitter de la responsabilité, d'éviter la trahison, et c'est l'une des principales raisons pour tirer profit de la compilation. Ce n'est pas comme le voleur qui est apparu récemment et a volé plusieurs de mes livres, tels que "Al-Mu'jizat al-Kubra," "Al-Khasais al-Sughra," "Masalik al-Hunafa," "Kitab al-Tilsam," et d'autres, et a ajouté des éléments de livres contemporains à ceux-ci, en attribuant cela à lui-même sans mentionner qu'il a tiré de ces livres. Il a ainsi rejoint la catégorie des voleurs, se cachant parmi les déviants. Nous demandons à Allah une bonne intention, la sincérité et le salut au jour où il sera dit aux transgresseurs : "Reposez-vous !" (Sad, 60) lorsqu'ils ne pourront plus échapper." [Source: 'Aq al-Zuburj 'ala Musnad al-Imam Ahmad, 70-71/1]

Le savant Mohammed Nasir al-Din al-Albani a dit : "De ce hadith, nous pouvons comprendre que le vol interdit inclut le fait qu'un musulman prenne la connaissance d'un autre et l'attribue à lui-même. Le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a mis en garde contre cela en disant : 'Celui qui se pare de ce qu'il n'a pas reçu est semblable à celui qui porte des vêtements de mensonge.' Cela signifie que celui qui feint, par exemple, d'être riche, comment feint-il ? Il prend les vêtements du riche ou ses parures, les porte et fait semblant devant les gens que c'est à lui. La réalité est différente, et il est sur lui un blâme majeur. Le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) dit : 'Celui qui se pare de ce qu'il n'a pas reçu.' Celui qui feint avec ce qui ne lui appartient pas est comme celui qui porte des vêtements de mensonge. Il a dit 'des vêtements de mensonge' au lieu de 'un vêtement de mensonge' pour exagérer dans la réprobation de celui qui s'engage dans quelque chose qui ne lui appartient pas. Pour cette raison, il n'est pas permis à un musulman de prendre la connaissance d'un livre et de l'attribuer à lui-même, même s'il s'agit d'une recherche ou d'une clarification. Comment serait-il si c'était un livre qu'il prend entièrement puis s'attribue ? Les savants, que Dieu les bénisse, disent que par respect pour la bénédiction de la connaissance, chaque parole doit être attribuée à son auteur. C'est pourquoi il est interdit à un musulman de voler un livre qui ne lui appartient pas, puis de l'attribuer à lui-même. Voilà ce qui me vient à l'esprit en réponse à cette question." [Al-Huda wa al-Nur, cassette n°16]

Le cheikh Zayd al-Madkhali (qu'Allah ait son âme) a été interrogé sur le jugement de celui qui prend les recherches d'autrui - agissant parfois de manière légère - et les publie en son nom comme si c'était de sa propre composition, prétendant que ce n'est pas du vol intellectuel. Comment devrions-nous lui répondre ? Il a répondu : "En vérité, cela n'est pas permis ; c'est de la trahison. S'il veut diffuser une connaissance ou s'il voit qu'il y a un bénéfice, il doit contacter l'auteur, obtenir sa permission et le publier au nom de l'auteur, pas en son propre nom. Cela n'est pas permis." [Source: leçon al Muntaqa , date du 26-3-1431 H]

PARTIE 2 : ISSAM ABO SHAER UTILISE LES FAUX TÉMOIGNAGES, LA FRAUDE, LE MENSONGE ET LA CALOMNIE POUR SE FAIRE "JUSTICE" ET POUR SALIR LES LIVRES, RABAISSE, ÉCRASER SES PERSONNES QU'IL CONSIDÈRE COMME DES "CONCURRENTS ET SE FAIRE DE LA PUB

1) ISSAM ENVOIE DES SBIRES ET DES INCULTES DE SA PAGE N'AYANT JAMAIS ACHETER LE LIVRE EN LANÇANT DES FAUX TÉMOIGNAGES SANS MÊME AVOIR LU UNE SEULE PAGE DES LIVRES

Utiliser des faux témoignages et des fausses preuves est un très grand péché comme les savants l'ont dit. Pour faire valoir ses droits, il veut dénoncer une "injustice" en faisant lui-même une injustice, et après il s'étonne pourquoi il y a pas eu énormément de gens qui n'ont pas mis de faux témoignages sur les livres d'Amazon.

Parmi ces personnes, certaines n'ont pas une totale confiance et craignent Allah. Il n'existe aucune preuve que tous les livres ont été plagiés, une seule preuve concerne un seul livre, et encore, il s'agissait uniquement d'un copier-coller d'une traduction d'un chapitre d'Ibn Al Qayyim. Il a exprimé sa frustration dans un audio en disant qu'il était dégoûté et choqué, ne s'attendant pas à ce que les gens n'aillent pas mettre de faux témoignages sur Amazon, et quelques minutes après, il a supprimé la vidéo. (Je possède l'audio de ses plaintes et je peux le publier à tout moment si cette personne continue de propager ses faux témoignages et ses calomnies.)

C'est normal que peu de gens aient commenté, car il demande à ses abonnés de commettre une injustice, d'accomplir un acte haram, de mentir et de laisser de faux témoignages. La plupart ont refusé, il pensait réussir et convaincre les gens en trichant, en mentant, en calomniant et en manipulant pour se faire justice lui-même, alors que le faux témoignage est un grand péché et représente un signe de la fin des temps.

Il utilise les faux témoignages pour discréditer une personne dans ce domaine, pour diminuer, rabaisser son statut, salir ses travaux et détourner les gens vers sa page. Dans ces faux témoignages, il se fait de la publicité, en renvoyant les gens qui lisent les commentaires vers le site de sa page.

Cependant, pour découvrir que ce sont des faux témoignages inventés de toutes pièces, il suffit de regarder dans les commentaires Amazon la mention "achat vérifié". Or, 99% des commentaires négatifs de faux témoignages ne comportent pas la mention "achat vérifié", prouvant ainsi qu'ils ont posté de faux témoignages sur des livres qu'ils n'ont jamais achetés et dont ils n'ont jamais vérifié les accusations de plagiat sur l'ensemble des livres.

Pour qu'un témoignage soit accepté, la personne doit l'avoir vu de ses propres yeux. Le problème ici est qu'ils ont posté de faux témoignages sur tous les livres sans aucune preuve textuelle ni image, seulement pour une seule page du livre "Le Dévoilement de l'invisible - Édition intégrale". Voyons maintenant ce que disent les savants de la sunna à propos de l'établissement de faux témoignages pour se faire "justice" soi-même. Avant cela, nous allons voir d'autres accusations et commentaires frauduleux qui frise le ridicule.

PARTIE 2 : ISSAM ABO SHAER UTILISE LES FAUX TÉMOIGNAGES, LA FRAUDE, LE MENSONGE ET LA CALOMNIE POUR SE FAIRE "JUSTICE" ET POUR SALIR LES LIVRES, RABAISSE, ÉCRASER SES PERSONNES QU'IL CONSIDERE COMME DES "CONCURENTS ET SE FAIRE DE LA PUB

1) ISSAM ENVOIE DES SBÏRES ET DES INCULTES DE SA PAGE N'AYANT JAMAIS ACHETER LE LIVRE EN LANÇANT DES FAUX TÉMOIGNAGES SANS MÊME AVOIR LU UNE SEUL PAGE DES LIVRES

Voici quelques calomnies de personnes malveillantes complices de sa page avec des accusations étonnantes pour des personnes qui n'ont jamais lu ni acheté les livres. Il suffit juste que je mette la date de capture d'écran d'un seul rêve figurant dans l'un des livres pour faire tomber toutes leurs calomnies et faux témoignages. Ah oui, c'est vrai, Oum Meriam, la groupe de la page, qui dit : "emprunter carrément le personnage", alors que je parle et j'explique plusieurs catégories de Firassa que cet imposteur et ce plagieur n'ont jamais abordées. De même, 99% des interprétations des rêves dans mes livres ne proviennent pas de lui. C'est très facile de le prouver, car je possède la date des rêves en capture d'écran et en audio. C'est à vous de prouver vos accusations si vous êtes véridiques, mais les calomnieurs et diffamateurs n'apportent jamais de preuves. De plus, si les livres sont seulement du copier-coller, pourquoi y a-t-il autant de fautes d'orthographe ? Que la malédiction s'abatte sur les menteurs, les calomnieurs et toutes les personnes qui lancent de faux témoignages. Ce ne sont pas des calomnies que je rapporte, ce sont vraiment leurs propos. Ils accusent de plagiat les autres livres sans les avoir achetés pour les lire, vérifier et n'apportent aucune preuve.

 Oum Meriam

Leila Lili c'est exactement mon ressentie SubhanaAllah. Je découvre ce statue aujourd'hui, je n'ai pas encore eu le temps d'aller relire les articles du frère Issam pour vérifier si c'est juste un ressentit ou vraiment le cas. Mais c'est incroyable mot pour mot , même style tout tout tout , j'ai cru un instant que c'est le frère islam qui s'est mis à la commercialisation de son travail en voyant une couverture du livre avec le djin et le pc. Surtout les images incroyables la ressemblance !!!! De la vrai usurpation d'identité intellectuelle. Je suis une des personnes qui suis la page depuis sa création et me souvient de beaucoup de chose qui n'existe plus sur la page .

7 mois J'aime Répondre

 Oum Meriam

Salamo alaykom wa rahmato Allah. De par mon expérience avec vous, votre honnêteté, j'ai lu juste en grand ligne ce que cette personne propose en vente. Je suis surprise comment même les mots, là façon d'expressio est identique !!! Je dirais qu'il emprunte pas uniquement le travail mais meme carrement le personnag. Pourtant il y a des thèmes que je n'ai lu ou entendu en story/live ou vidéo depuis quelques années. J'ai direct créé un compte Amazon pour dénoncé ce qui me saute aux yeux , mais malheureusement je ne peux pas encore commenter tant que je n'aurai pas fait un achat sur Amazon de minimum €50 cette année.

 Yas Yasmina

Salam alaykoum, y'a combien de livres plagiés ? il vend une dizaine de livres !

7 mois J'aime Répondre

 Interprétation des rêves en Islam - profilage & firassa - roqya & hijama

Yas Yasmina wa 'alaykoûm salâm

La plupart si ce n'est tous malheureusement.

Co admin 1

7 mois J'aime Répondre

Apparemment tout les livres sont plagiés alors pourquoi ne montre il pas les preuves cet hypocrite de co-admin ? C'est pas vous qui prétendez combattre la calomnie ?

 Mysh Kino

Interprétation des rêves en Islam - profilage & firassa - roqya & hijama

Mysh Kino faites le sur tout les livres qu'ils vend il n'ya pas qu'un seul livre ou il nous plagie.

7 mois J'aime Répondre

 Leila Lili

Oum Meriam Salam alaykoum il n'a fait aucun effort d'écriture, il s'est pas pris la tête et a fait du copier/coller pour vendre ça sur internet. Le pire c'est que les gens achètent le livre et sont très satisfaits et lui pendant ce temps là récolte l'argent d'un bouquin qu'il n'a jamais écrit.

7 mois J'aime Répondre

[LIEN VERS LE SITE WEB](#)

PARTIE 2 : ISSAM ABO SHAER UTILISE LES FAUX TÉMOIGNAGES, LA FRAUDE, LE MENSONGE ET LA CALOMNIE POUR SE FAIRE "JUSTICE" ET POUR S'ALIR LES LIVRES, RABAISSE, ÉCRASER SES PERSONNES QU'IL CONSIDERE COMME DES "CONCURRENTS" ET SE FAIRE DE LA PUB

2) RÉPONSE DES SAVANTS DE LA SUNNAH QUI DÉNONCE LA RUSE ET LA TROMPERIE DE ISSAM ABO SHAER ALIAS ISSAM ABO SAHIR

Fatwa n°1 Cheikh Salih al Munajjid, IslamQa

La question posée concerne la licéité de témoigner ou de proférer un faux témoignage, c'est-à-dire témoigner sur quelque chose qui ne s'est jamais produit, dans le but de rendre justice à celui à qui l'on a pris quelque chose par tromperie et fraude. Il est important de noter que cette action nécessiterait non seulement de mentir, mais aussi de prêter serment devant le juge.

Le faux témoignages est l'un des grands péchés qui provoquent la colère et le courroux d'Allah. Selon Abu Bakra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète Muhammad (que la paix soit sur lui) a dit : "Puis-je vous informer des plus grands péchés ?" Nous avons répondu : "Oui, ô Messenger d'Allah." Il a dit : "L'association à Allah et la désobéissance envers les parents." Il était alors couché et s'est assis en disant : "Et le faux témoignage, et la fausse attestation, et le faux témoignage, et la fausse attestation." Il a répété cela plusieurs fois, et les compagnons pensaient qu'il ne s'arrêterait jamais. (Rapporté par Al-Bukhari et Muslim)

Il est essentiel de comprendre que la fausse attestation reste interdite, même si son intention est de parvenir à la vérité. Bien que la recherche de la vérité soit louable, les moyens utilisés pour y parvenir doivent également être licites et moralement acceptables. Le faux témoignages est un acte répréhensible et interdit, et il n'est pas permis de recourir à elle pour établir la vérité.

Cheikh Ibn Taymiyyah, dans ses "Fatwas Al-Kubra" (6/119), souligne que la fraude, et la tromperie sont interdites de manière absolue. Même si l'intention est de parvenir à la vérité ou à faire valoir ses droits dans une affaire, les moyens utilisés doivent être licites. La fausse attestation et le mensonge sont également interdits, même si l'intention et la motivation est de faire valoir ses droits ou obtenir ses droits. Ainsi, l'Islam interdit catégoriquement le recours à des pratiques malhonnêtes pour établir la vérité.

Fatwa, n°219828 Islamqa Cheikh Salih al Munajjid

2) RÉPONSE DES SAVANTS DE LA SUNNAH QUI DÉNONCE LA RUSE ET LA TROMPERIE DE ISSAM ABO SHAER ALIAS ISSAM ABO SAHIR

Fatwa n° 372961 Islamqa Salih al Munajid :

La témoignage n'est valide que s'il est basé sur la connaissance et la certitude, comme indiqué dans le verset : "Sauf ceux qui témoignent en toute vérité, et ils savent" (Sourate Az-Zukhruf/86), ainsi que dans le verset : "Et qui ne témoignent pas en faux" (Sourate Al-Furqan/72).

Selon un hadith rapporté par Ibn Abbas, le Prophète Muhammad (que la paix soit sur lui) a été interrogé sur le témoignage. Il a répondu à la personne en lui demandant : "Vois-tu le soleil ?" La personne a répondu par l'affirmative, et le Prophète a dit : "Alors, témoigne de la même manière ou reste silencieux."

Ce hadith a été rapporté par Al-Aqili, Al-Hakim, Abu Nuaim dans "Al-Hilya", Ibn Adi, et Al-Bayhaqi d'après le récit de Tawus d'Ibn Abbas. Al-Hakim l'a authentifié, mais Ibn Hajar l'a affaibli en disant : "Il y a Muhammad ibn Sulaiman ibn Masmul dans sa chaîne, et il est faible." Al-Bayhaqi a commenté : "Aucun rapport fiable n'a été transmis par cette voie." Cela se trouve dans "Al-Talkhis al-Habir" (4/363).

Cependant, son sens est authentique. Il est essentiel d'avoir la connaissance et la vérification dans le témoignage. Ainsi, si une personne témoigne d'un acte tel que la frappe ou la destruction, la connaissance de cela ne peut être acquise que par la vision directe, et l'ouïe ne suffit pas.

Il a été mentionné dans "Mughni al-Muhtaj" (6/373) : "Le témoignage n'est pas valide pour des actions telles que l'adultère, la consommation de vin, le vol, la destruction, la filiation, l'allaitement, la chasse, enfant n'est d'adultère et la saisie de biens (sauf par la vue) sauf par une observation visuelle directe, en présence de l'auteur de l'acte. Cela est nécessaire car la vue conduit à la connaissance et à la certitude, et l'ouïe seule ne suffit pas. Allah dit : 'Et ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance' (Sourate Al-Isra/36). Le Prophète (que la paix soit sur lui) a dit : 'Alors, témoigne de la même manière ou reste silencieux.'"

Ibn Qudamah a déclaré dans "Al-Mughni" (10/139) : "En résumé, le témoignage n'est valide que sur la base de ce que l'individu a réellement observé, comme indiqué par la parole d'Allah : 'Excepté celui qui témoigne en toute vérité et qui sait.' [Az-Zukhruf: 86]. Et la parole d'Allah : 'Et ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance. L'ouïe, la vue et le cœur, tous ceux-là seront interrogés [Al-Isra: 36].' Ces trois éléments sont spécifiquement mentionnés dans le contexte du questionnement, car la connaissance réside dans le cœur, qui dépend de l'ouïe et de la vue. Il est rapporté d'Ibn Abbas que le Messager d'Allah (que la paix soit sur lui) a été interrogé sur le témoignage, et il a répondu : 'Vois-tu le soleil ?' La personne a répondu : 'Oui.' Le Prophète a alors dit : 'Témoigne seulement si tu as vu de tes propres yeux.' Rapporté par Al-Khallal dans "Al-Jami'" avec une chaîne authentique."

Si cela est établi, la perception du savoir liée au témoignage repose sur deux sens : la vision et l'ouïe. Les autres moyens de perception tels que l'odorat, le goût et le toucher ne sont généralement pas nécessaires dans le témoignage.

En ce qui concerne ce qui est perçu par la vision, il s'agit d'actions telles que le vol, la destruction, l'adultère, la consommation d'alcool et toutes les actions, ainsi que les caractéristiques visibles telles que les défauts dans la vente. Pour ces éléments, le témoignage n'est accepté qu'avec la vision, car il peut être témoigné de manière concluante, et il n'y a pas d'autre moyen pour cela.

2) RÉPONSE DES SAVANTS DE LA SUNNAH QUI DÉNONCE LA RUSE ET LA TROMPERIE DE ISSAM ABO SHAER ALIAS ISSAM ABO SAHIR

Fatwa : inciter des gens à émettre des faux témoignages pour faire justifier ses droits et affirmer une vérité :

Dans le témoignage, il est impératif de s'appuyer sur des faits indiscutables. Le témoignage n'est pas valide pour des éléments incertains ou sujet à doute. Dans "Al-Mabsut" d'Al-Sarakhsi (16/116), il est stipulé : "Il n'est pas permis de témoigner sur quelque chose que la personne n'a pas vu ni entendu, car elle n'a pas connaissance des témoins et ne peut témoigner sans connaissance. Allah dit : 'Sauf celui qui témoigne de la vérité et qui sait' (43:86), et 'Nous n'avons témoigné que de ce que nous savions' (12:81).

"Cela s'explique par le fait que le témoin informe le juge de la réalité de la situation et permet de distinguer entre le véridique informant et le menteur. Cette distinction ne peut être réalisée que s'il a connaissance des faits. Les moyens de connaissance incluent l'observation directe lorsque le sujet du témoignage est observable et l'ouïe lorsque le sujet est audible, comme dans le cas de la reconnaissance du déclarant.

Dans "Al-Muqaddimat Al-Mumahhidat" (2 / 271), il est mentionné : "Le témoignage n'est valide que sur ce que la personne sait de manière certaine, non sur des doutes ou des suppositions. Allah dit : 'Nous n'avons témoigné que de ce que nous savions' (12:81)."

Dans "Al-Zakhira" d'Al-Qarafi (10 / 156), il est expliqué : "La base du témoignage repose sur une connaissance certaine (la certitude), comme le dit Allah : 'Sauf celui qui témoigne de la vérité et qui sait' (43:86), et 'Nous n'avons témoigné que de ce que nous savions' (12:81)."

Dans "Al-Umm" d'Al-Shafi'i (7/96) : "Il n'est pas permis à un homme de témoigner contre un autre en affirmant qu'il a commis un acte ou en avouant un acte, sauf s'il réunit deux conditions : l'une est de prouver cela par le témoignage visuel, et l'autre est de prouver cela par l'ouïe, avec la confirmation de la vue au moment de l'action."

Si un témoin témoigne de quelque chose dont il n'est pas certain, alors il apporte un faux témoignage, et la fausse déposition est l'un des grands péchés qui suscitent la colère et le mécontentement d'Allah. Abu Bakr (qu'Allah soit satisfait de lui) a rapporté que le Prophète Muhammad (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit : "Ne devrais-je pas vous informer des plus grands péchés ?" Nous avons dit : "Certes, ô Messager d'Allah." Il a dit : "L'association avec Allah et la désobéissance envers les parents." Il était alors assis, puis il s'est levé et a dit : "Et je vous avertis du faux témoignage et du faux serment." Il a continué à répéter cela jusqu'à ce que nous avons dit : "Il ne cesse pas de le dire." (Rapporté par Bukhari 5631, Muslim 87).

Dans "Subul al-Salam" (2/585) : "Le Prophète Muhammad (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a accordé une attention particulière à les avertir du faux témoignage. Il s'est assis, a utilisé des expressions d'avertissement et a répété l'information car le mensonge et le faux témoignage sont plus faciles à exprimer verbalement et sont plus courants. En raison de la gravité des conséquences (du faux témoignage), impliquant beaucoup d'hostilité, d'envie, et autres, cela nécessite une attention particulière, contrairement à l'association avec Allah. En effet, le faux témoignage suscite le dégoût du cœur du croyant, et il ne s'étend pas au-delà de celui qui pratique la polythéisme contrairement aux conséquences du faux témoignage. Ce dernier s'étend à ceux sur lesquels il est émis." (Abu Dawood (3599), Al-Tirmidhi (2300), et Ibn Majah (2372) ont rapporté cela de Khuraym ibn Fatik al-Asadi.)

2) RÉPONSE DES SAVANTS DE LA SUNNAH QUI DÉNONCE LA RUSE ET LA TROMPERIE DE ISSAM ABO SHAER ALIAS ISSAM ABO SAHIR

Le Prophète Muhammad (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a prié la prière du Fajr, puis lorsqu'il s'est levé, il s'est tenu debout et a dit : 'La fausse attestation a été équivalente à associer d'autres divinités à Allah.' Il a répété cela trois fois, puis il a récité : 'Évitez l'impureté des idoles et éloignez-vous du faux témoignage, en toute pureté pour Allah, sans Lui associer d'autres divinités' [Al-Hajj: 31]. Le hadith a été classé comme faible par Al-Albani dans "Al-Silsilah Al-Da'ifah" (1110).

Sache, cher questionneur, que le faux témoignage est interdit, même s'il est fait dans le but de rétablir ses droits . Car bien que la recherche de ses droits et de la vérité soit une fin louable, le moyen pour y parvenir doit également être licite et vertueux. Le faux témoignage est une action répréhensible et strictement interdite, et il n'est pas permis d'y recourir pour rétablir un droit ou pour montrer la vérité."

"Le cheikh de l'islam Ibn Taymiyya (qu'Allah lui fasse miséricorde) a déclaré dans "Al-Fatawa Al-Kubra" (6/119) : "La tromperie et la trahison sont strictement interdits. Même si l'intention est de revendiquer son droit, de même que le faux témoignage et le mensonge sont interdits, même si l'intention est de revendiquer son droit."

De là, on comprend qu'il n'est pas permis à ces témoins de témoigner de quelque chose qu'ils n'ont pas vu, même si leur intention est louable, visant à établir un droit ou à réfuter une accusation. "

Ibn Qudamah a dit dans al Mughni, que Dieu lui fasse miséricorde, a dit : "Le témoignage n'est valide que sur ce que l'individu sait, comme indiqué par le verset d'Allah : 'Excepté celui qui témoigne en toute vérité et qui sait.' (Coran 43:86) et Sa parole : 'Et ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance. L'ouïe, la vue et le cœur, tout cela, certes, devra être questionné.' (Coran 17:36) Il a spécifiquement mentionné ces trois [l'ouïe, la vue et le cœur] dans le contexte de la responsabilité, car la connaissance par le cœur dépend de l'ouïe et de la vue. La perception du témoignage est basée sur la vision et l'ouïe, qui à leur tour sont liées à la vue et à l'ouïe. Il est rapporté d'Ibn Abbas qu'il a dit : '[Le Prophète (que la paix soit sur lui)] a été interrogé au sujet du témoignage. Il a dit : 'Vois-tu le soleil ?' La personne a répondu : 'Oui.' Le Prophète a dit : 'Témoigne de même, soit un témoin ou abstiens-toi.'"

Al-Mazhari, dans son commentaire, a dit concernant le verset "Et lorsque vous parlez, soyez équitables, même s'il s'agit d'un proche parent" (Coran 6:152) : C'est également un commandement énoncé dans le contexte de l'interdiction de l'injustice et du mensonge, confirmant ainsi la justice. Cela garantit que le témoignage ne peut être basé que sur une connaissance parfaite, afin d'éviter de témoigner sur des suppositions et des conjectures, mais plutôt sur une connaissance approfondie, comme le suggère le terme "شهادة" (témoignage). Ainsi soit-il.

As-San'ani a également dit dans "Subul As-Salam" dans l'explication d'un hadith : "Sur son modèle - signifiant le soleil - témoigne ou reste silencieux". Cela indique qu'il n'est pas permis à un témoin de témoigner que sur ce qu'il connaît avec certitude, tout comme le soleil le fait par observation, et que le témoignage basé sur des conjectures n'est pas permis.

CONCLUSION

Au vu de toute cette réfutation et ma réplique face aux accusations, aux calomnies et à la propagande de faux témoignages à l'encontre de moi, je juge Issam Abo Shaer Admin de la page "Interprétation des rêves en Islam & firassa, roqya et hijama" Ainsi que du Co-Admin coupable et responsable des faits suivants :

Usurpateur, Plagieur

Menteur

Calomniateur

Harceleur

Propagandiste de faux témoignage

Manipulateur

Jalou et Envieux

Monopolisateur, Gardien et détenteur exclusif

Fausseur intellectuelle, voleur, imitateur frauduleux

Simulateur d'auteur, Usurpateur d'oeuvre, Contrefacteur littéraire, Fossoyeur d'idées

Prétendant illégitime, Volontaire de paternité littéraire

Trompeur de crédits littéraires

Les peines encourues sont :

Des lourdes invocations contre lui et le dévoilement de sa perversion et de son hypocrisie aux yeux des gens concernant cette affaire, sauf s'il se repente publiquement, s'excuse et retire ses publications mensongères à mon encontre et admet la vérité sur cette affaire en assumant avoir menti, mal agit sous la précipitation, précise que j'ai mentionné les sources de son site à plusieurs reprises dans l'ensemble de mes livres, et surtout : De demander à tous ses abonnés qui ont poster des faux témoignages, sans toute ces conditions, je ne demanderai aux frères qui gère le blog de garder la publication de ma réfutation. Le co-admin est aussi concerné car il l'ensemble de mes livres de plagiat.

Ce jugement s'appliquera également à tous ceux qui soutiennent ce Calomniateur dans cette affaire, et qui l'ont soutenu dans sa propagande de calomnies y compris toutes les personnes qui ont poster des faux témoignages sous formes de faux commentaires négatifs sur l'ensemble des livres sur Amazon et non pas sur le seul livre "le dévoilement de l'invisible édition intégrale."

Désormais, vous êtes prévenu, je n'accepterai jamais qu'on salissent mon honneur et qu'on essaye de détruire mes travaux par la jalousie et la concurrence.

Qu'Allah guide la communauté musulmane et la protège contre la jalousie des jaloux, l'envie des envieux, de l'hypocrisie des hypocrites, la calomnie des calomniateurs, la diffamations des diffamateurs, les méfaits des malfaiteurs, les mensonges des menteurs, l'usurpation des usurpateurs, des personnes qui ne sont pas sincères dans leurs da'wah.